

**Table des matières**

|  |   |
|--|---|
| Introduction .....                                     | 2 |
| Conditions d'admission .....                           | 3 |
| Informations diverses .....                            | 4 |
| - Compétences et acquis au terme de la formation ..... | 4 |
| - Pédagogie .....                                      | 4 |
| - Evaluation au cours de la formation .....            | 4 |
| - Formations ultérieures accessibles .....             | 4 |
| Gestion et contacts .....                              | 5 |
| Programme détaillé .....                               | 6 |
| - Programme par matière .....                          |   |
| Infos pratiques .....                                  | 8 |

## Introduction

### Introduction

La mineure en histoire de l'art et archéologie vous offre:

- une formation universitaire de base en histoire de l'art et archéologie ;
- des compétences dans l'approche critique de l'information (architecture, sculpture, peinture, musique, etc.) ;
- une introduction aux grandes civilisations et développements artistiques des différentes époques.

## Conditions d'admission

Cette mineure est accessible à tout bachelier pour autant que son cursus principal le permette.

Pour plus de détails, consulter le [tableau récapitulatif](#) présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès.

## Informations diverses

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Offrir aux bacheliers une formation universitaire de base en histoire de l'art et archéologie, dans la perspective de l'acquisition d'une compétence complémentaire à leur cursus principal.

### PÉDAGOGIE

---

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

**Pour les bacheliers qui ont suivi la mineure en histoire de l'art et archéologie, les masters suivants sont accessibles directement ou moyennant la réussite d'une année d'études préparatoire :**

|  |   |  |
|--|---|--|
| Tout bachelier en philosophie, arts et lettres | > | <a href="#">Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</a> <b>Moyennant</b> la réussite de l'Année d'études préparatoire au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale |
|  | > | <a href="#">Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</a>  |
| Bachelier en histoire                          | > | <a href="#">Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</a> <b>Accès direct</b> moyennant maximum 15 crédits de prérequis   |
|  | > | <a href="#">Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</a>  |

## Gestion et contacts

### Gestion du programme

Entite de la structure FIAL

|              |   |   |
|--------------|---|---|
| Sigle        | <b>FIAL</b>   |   |
| Dénomination | Faculté de philosophie, arts et lettres   |   |
| Adresse      | Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11<br>1348 Louvain-la-Neuve<br>Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53 |   |
| Site web     | <a href="https://www.uclouvain.be/fial">https://www.uclouvain.be/fial</a>                           |   |
| Secteur      | Secteur des sciences humaines (SSH)   |   |
| Faculté      | Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)  |   |
| Mandats      | <a href="#">Philippe Hiligsmann</a><br><a href="#">Bérengère Bonduelle</a>                          | Doyen<br>Directeur administratif de faculté |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Commissions de programme | Commission de programme en histoire de l'art et archéologie ( <a href="#">ARKE</a> )<br>Ecole de philosophie ( <a href="#">EFIL</a> )<br>Commission de programme en langues et lettres anciennes ( <a href="#">GLOR</a> )<br>Commission de programme en histoire ( <a href="#">HIST</a> )<br>Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes ( <a href="#">LAFR</a> )<br>Commission de programme en linguistique ( <a href="#">LING</a> )<br>Commission de programme en langues et lettres modernes ( <a href="#">LMOD</a> )<br>Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) ( <a href="#">LSTI</a> )<br>Commission de programme en communication multilingue ( <a href="#">MULT</a> )<br>Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes ( <a href="#">ROM</a> )<br>Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication ( <a href="#">STIC</a> )<br>Commission de programme en arts du spectacle ( <a href="#">THEA</a> ) |
|--------------------------|--|

Responsable académique du programme : [Brigitte Van Wymeersch](#)

### Personnes de contact

Conseillère aux études : **Fiorella Flamini**

## Programme détaillé

## Programme par matière

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant doit totaliser 30 crédits répartis sur 2 ans, soit idéalement 15 crédits par an.

Bloc  
annuel

2 3

## o Cours d'arts et civilisations (20 crédits)

Attention, il faut tenir compte des cours bisannuels. Sur les deux années, il faut arriver à un total de 20 crédits pour les cours d'arts et civilisations.

|             |  |  |       |           |      |   |   |
|-------------|--|--|-------|-----------|------|---|---|
| ⊗ LARKE1451 | Arts et civilisations : antiquité égyptienne et proche-orientale                     | Marie-Cécile Bruwier,<br>Nicolas Cauwe           | 37.5h | 5 Crédits | 1q ⊕ | x | x |
| ⊗ LARKE1452 | Arts et civilisations : archéologie du nord-ouest européen                           | Nicolas Cauwe,<br>Laurent Verslype               | 37.5h | 5 Crédits | 2q ⊕ | x | x |
| ⊗ LARKE1453 | Arts et civilisations : arts du moyen-âge  | Philippe Bragard<br>(coord.),<br>Ralph Dekoninck | 37.5h | 5 Crédits | 2q ⊕ | x | x |
| ⊗ LARKE1454 | Arts et civilisations : antiquité gréco-romaine                                      | Marco Cavalieri,<br>Jan Driessen                 | 37.5h | 5 Crédits | 2q ⊙ | x | x |
| ⊗ LARKE1455 | Arts et civilisations : architecture des temps modernes et de l'époque contemporaine | Philippe Bragard                                 | 37.5h | 5 Crédits | 2q ⊙ | x | x |
| ⊗ LARKE1456 | Arts et civilisations : arts visuels des temps modernes et de l'époque contemporaine | Alexander Streitberger                           | 37.5h | 5 Crédits | 2q ⊕ | x | x |

## o Cours de méthodologie (10 crédits)

Attention, il faut tenir compte des cours bisannuels. Sur les deux années, il faut arriver à un total de 10 crédits pour les cours de méthodologie.

|             |   |                                  |       |           |      |   |   |
|-------------|---|----------------------------------|-------|-----------|------|---|---|
| ⊗ LARKE1236 | Introduction à la conservation du patrimoine (conservation et muséologie)   | Marie-Cécile Bruwier             | 30h   | 5 Crédits | 2q   | x | x |
| ⊗ LARKE1237 | Interprétation de l'image - Introduction aux méthodes iconologiques         | Ralph Dekoninck                  | 15h   | 3 Crédits | 1q   | x | x |
| ⊗ LARKE1238 | Notions d'esthétique et de philosophie de l'art                             | Danielle Lories                  | 22.5h | 3 Crédits | 1q   | x | x |
| ⊗ LARKE1431 | Historiographie et épistémologie de l'archéologie et de l'histoire de l'art | Ralph Dekoninck,<br>Jan Driessen | 30h   | 5 Crédits | 2q ⊙ | x | x |

## Infos pratiques

---

### Inscription à la mineure

#### 1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours en 1re année et 15 crédits de cours en 2e année.

#### 2. Admission à la mineure

Formation accessible à tous les bacheliers.

#### 3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

*En deuxième année de bachelier*

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'étudiant qui recommence sa 2e année est automatiquement réinscrit à la même mineure.

*En troisième année de bachelier*

Lors de son inscription en troisième année, l'étudiant est automatiquement inscrit à la seconde partie de sa mineure. Il en est de même pour l'étudiant qui recommencerait sa troisième année.

*Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.*

#### 4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

---

### Horaire des cours

#### 1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://www.uclouvain.be/232660.html> .

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://www.uclouvain.be/355131.html> pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site

.

#### 2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure. Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

---

### Inscription aux activités de la mineure

#### 1. Informations sur les prérequis

Aucun prérequis pour cette mineure.

#### 2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

#### 3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

---

### Supports disponibles

#### Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

---

### Organisation des examens

#### 1. Inscription aux examens



L'étudiant s'inscrira en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrira aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

## **2. Consultation des horaires d'examens**

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : .

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.

